

27 juin 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Groupe de travail à composition non limitée  
chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour  
de la quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,  
y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire**

Troisième session, 23-27 juin 2003, New York

**Vues des États Membres sur les objectifs, l'ordre du jour  
et le calendrier de la quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement**

**I. Introduction**

Le 1er décembre 1999, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/54 U intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement », dont le paragraphe 2 se lit comme suit :

« *Prie* le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur les objectifs, l'ordre du jour et le calendrier de la session extraordinaire et de lui en rendre compte à sa cinquante-cinquième session ».

La demande a été en outre réitérée dans les résolutions 55/33 M et 56/24 D. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a invité les États Membres à fournir des informations sur la question. Les réponses reçues des États Membres sur la base des rapports du Secrétaire général A/55/130 et Add.1 du 13 juillet et 26 octobre 2000; A/56/166 du 3 juillet 2001 et A/57/120 du 28 juin 2002 intitulés « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement », sont reproduites ci-après.



## II. Réponses reçues des gouvernements\*

### Bangladesh

[11 mai 2000]

Le Bangladesh demande la convocation rapide de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Bien que la Commission du désarmement de l'ONU n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire, le Bangladesh estime qu'il est important de continuer à rechercher un consensus à cet égard au sein d'une instance appropriée. Nous considérons que le désarmement nucléaire doit être notre priorité absolue. Compte tenu des nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité internationale et de désarmement à cette période d'après guerre froide, un plan d'action concerté permettant de les relever dans un véritable esprit de multilatéralisme doit être un objectif permanent de la quatrième session extraordinaire. Le Bangladesh considère que seule une session extraordinaire de l'Assemblée générale permettra d'aborder le vaste sujet du désarmement, en tenant compte en particulier de sa relation avec le développement, avec la précision et l'attention que la question mérite. [Source : A/56/166]

### Brunéi Darussalam

[11 juin 2001]

1. Le Brunéi Darussalam se félicite de la proposition de tenir une session extraordinaire pour renforcer la coordination des travaux en matière de désarmement. Ces efforts sont conformes à la position du Brunéi Darussalam, nation éprise de paix. Le Brunéi Darussalam estime que la session extraordinaire donnera l'occasion à tous les États Membres de participer activement à la recherche de moyens permettant de régler divers problèmes de désarmement. La session extraordinaire procédera en particulier à un examen des objectifs et des mesures qui ont été prises ou qui doivent l'être.

2. Le Brunéi Darussalam n'a pas de proposition de question à inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire, mais considère que la question du lien entre le désarmement et le développement doit y figurer. Néanmoins, il espère que l'ordre du jour proposé s'efforcera de répondre aux objectifs du désarmement général et complet. [Source : A/56/166]

### El Salvador

[29 avril 2002]

Eu égard aux objectifs énoncés dans la résolution 56/24 D, le Gouvernement salvadorien rappelle l'existence d'accords visant l'élimination des armes de destruction massive nucléaires et la maîtrise et la réduction des armes classiques.

---

\* Les numéros de paragraphe des réponses peuvent ne pas correspondre à ceux du document original.

Parmi ces accords, on citera l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale qui porte sur l'interdiction de ces armes. Il est important que les États Membres parviennent à un compromis sur les objectifs et l'ordre du jour de la session extraordinaire et qu'il existe un environnement propice à la réalisation de résultats concrets afin de déterminer les dates de la session extraordinaire consacrée au désarmement. [Source : A/57/120]

## **Guatemala**

[5 juin 2002]

### **1. Objectifs**

- Encourager les États Membres à ratifier les traités visant à interdire les essais nucléaires et les mines antipersonnel.
- Dans le cadre de l'accord sur l'interdiction des mines antipersonnel, adopter des mesures en vue d'interdire l'utilisation, le stockage, la production et la commercialisation illicite de ces mines.
- Mettre en place des mécanismes en vue du désarmement nucléaire et de l'interdiction de la production de composants pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires.
- Promouvoir les échanges d'informations et la coordination entre les forces de sécurité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le trafic d'armes.
- Offrir aux pays ne possédant pas l'arme nucléaire des garanties de protection contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes.

### **2. Questions à examiner**

- Imposition de sanctions aux pays permettant le trafic d'armes légères, de munitions et d'explosifs après la fin d'un conflit armé.
- Mesures à prendre pour prévenir le recours à la menace ou à l'emploi de produits toxiques et d'agents chimiques et/ou biologiques. [Source : A/57/120]

## **Inde**

[11 mai 2000]

1. L'Inde continue d'attacher une grande importance à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont l'objectif consiste à examiner, évaluer et réaffirmer les principes et priorités inscrits dans le Document final adopté par consensus lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'Inde a la conviction que cette quatrième session extraordinaire, pour être crédible, doit se concentrer essentiellement sur la question prioritaire du désarmement nucléaire et présenter un programme constructif orienté vers l'avenir qui s'appuie sur les réalisations du passé. Il faudrait pour cela réaffirmer les principes et priorités adoptés par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire afin de préserver ce qui a été réalisé, évaluer la situation telle qu'elle se présente en ce

début de nouveau millénaire, et définir un programme d'action pour mener à bien à l'avenir tout ce qui n'est pas achevé.

2. L'Inde regrette donc que les débats de la session de fond de 1999 de la Commission du désarmement n'aient pas abouti à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire.

3. S'agissant du calendrier de cette quatrième session extraordinaire, l'Inde estime qu'en application de la résolution 54/54 U, il serait bon et judicieux de ne convoquer la session qu'après la réalisation d'un consensus sur son ordre du jour et ses objectifs.

4. C'est l'Inde qui, à la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue au Caire en 1994, a pris l'initiative de demander la tenue de la quatrième session extraordinaire. Depuis lors, elle n'a cessé, dans les résolutions du Mouvement, de se prononcer en faveur de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés ont rappelé, lors de la réunion tenue à Cartagena (Colombie) en avril 2000, la décision prise par les chefs d'État ou de gouvernement au Sommet de Durban (Afrique du Sud) en 1998, et exprimé leur appui à la convocation de la quatrième session extraordinaire afin « de revoir et évaluer la mise en oeuvre des décisions prises à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tout en réaffirmant les principes et les priorités qui y avaient été définis ». L'Inde appuie sans réserve la proposition du Mouvement des pays non alignés et s'emploiera de façon constructive à la faire aboutir. [Source : A/55/130]

## **Liban**

[14 juin 2001]

Les autorités libanaises intéressées n'ont aucune observation à faire concernant les objectifs de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, car le Liban ne possède pas d'armes de destruction massive. Le Liban appuie vigoureusement les accords sur le désarmement et la maîtrise des armements et participera aux efforts internationaux visant à atteindre ces objectifs. [Source : A/56/166]

## **Mexique**

[16 mai 2001]

1. Le Mexique accorde une grande importance aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui ont eu lieu en 1978, 1982 et 1988 qui permettent un examen complet de questions relevant du désarmement, de la maîtrise des armements et de la sécurité internationale.

2. En 1994, le Mexique s'est déclaré favorable à la proposition figurant dans la résolution 49/75 I relative à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale dans ce domaine et a appuyé la résolution 55/33 M intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

3. Le Mexique considère qu'il est nécessaire d'entamer des consultations au sujet des objectifs et de l'ordre du jour de la session extraordinaire, dont la convocation fera l'objet de débats lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. Cet examen devrait tenir compte des éléments abordés lors de la session de fond de la Commission du désarmement de l'ONU en 1999. [Source : A/56/166]

## **Pakistan**

[24 octobre 2000]

1. Comme les autres membres du Mouvement des pays non alignés, le Pakistan considère que les principes et priorités tels que définis dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement conservent leur validité pour la période de l'après guerre froide et doivent donc être intégralement appliqués. La quatrième session extraordinaire qui sera consacrée au désarmement doit par conséquent s'appuyer sur les réalisations du passé. Tout effort visant à promouvoir les intérêts d'un petit nombre de pays en matière de sécurité ne pourra qu'aller à l'encontre du but visé. L'objectif du désarmement ne peut être atteint qu'en préservant la sécurité de tous les États, quels que soient leur taille et leur statut, et non en faisant preuve de discrimination.

2. C'est pourquoi le Pakistan estime que la proposition du Mouvement des pays non alignés de convoquer la quatrième session extraordinaire afin de revoir et d'évaluer la mise en oeuvre des décisions prises à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tout en réaffirmant les principes et les priorités qui avaient été définis, doit permettre d'atteindre l'objectif du désarmement général et complet sous une stricte supervision internationale.

3. Comme par le passé, le Pakistan continuera de jouer un rôle positif en la matière et espère que la quatrième session extraordinaire sera convoquée rapidement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. [Source : A/55/130/Add.1]

## **Qatar**

[22 mai 2001]

- Examiner et évaluer les progrès accomplis au cours de la phase précédente en ce qui concerne l'application des résolutions consacrés à ce sujet.
- Cerner les lacunes et y remédier le cas échéant.
- Établir un programme applicable en plusieurs étapes, la priorité étant l'élimination des armes nucléaires.
- Tous les participants à la quatrième session extraordinaire doivent s'engager expressément à appliquer les décisions prises au sujet du désarmement. [Source : A/56/166]

[29 avril 2002]

- Obliger les grandes puissances à cesser de fabriquer et d'utiliser des armes nucléaires.

- Instaurer une démilitarisation générale et complète sous protection internationale efficace.
- Mobiliser la communauté et l'opinion publique internationales en faveur de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi que de la limitation et de la réduction des armes classiques.
- Utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'État du Qatar espère que les objectifs énoncés ci-dessus seront inscrits à l'ordre du jour des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et que cette session se tiendra suivant ce qu'aura décidé le Secrétaire général. [Source : A/57/120]

## **Fédération de Russie**

[17 mai 2000]

1. La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, en réponse à la question posée le 14 mars 2000 par le Département des affaires de désarmement, concernant la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a l'honneur de déclarer ce qui suit.

2. De l'avis de la Fédération de Russie, les travaux de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourraient être axés sur une analyse des problèmes de désarmement dans la conjoncture actuelle.

3. La Fédération de Russie est convaincue que cette session devra déboucher sur l'adoption de décisions importantes à longue portée, appelées à orienter le désarmement en ce début de millénaire. Or cela ne sera possible que si la session extraordinaire est préparée avec soin et se déroule dans un climat de sérénité et de pragmatisme, interdisant toute polémique stérile et toute démarche qui ne serait pas constructive et réaliste, sans quoi cet important événement politique risque de ne pas être plus fructueux que les deux précédentes sessions extraordinaires consacrées au désarmement. La Fédération de Russie est prête à oeuvrer avec d'autres à la création des conditions voulues pour la tenue de la quatrième session extraordinaire. [Source : A/55/130]

[16 mai 2001]

1. La Fédération de Russie estime que le moment est venu de convoquer une telle session afin d'examiner les moyens concrets de régler les questions qui se posent aujourd'hui en ce qui concerne le renforcement de la stabilité stratégique, la maîtrise à long terme de la course aux armements, notamment en vue d'éviter qu'elle ne s'étende à des domaines nouveaux, la consolidation et le développement des régimes relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive et aux moyens d'obtention de ces armes, et le renforcement du cadre conventionnel et juridique se rapportant au désarmement.

2. La Fédération de Russie est prête à appuyer la tenue d'une telle session dans les plus brefs délais. [Source : A/56/166].

## République arabe syrienne

[17 mai 2001]

1. La République arabe syrienne appuie la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont le but est d'examiner et d'évaluer la suite qui a été donnée aux résultats de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Cela permettra de passer en revue les aspects les plus importants du processus de désarmement à la lumière de la situation internationale actuelle et de sensibiliser la communauté et l'opinion publiques internationales en vue de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et de promouvoir la maîtrise et la réduction des armes classiques.
2. Tout en appuyant la convocation de cette session, la République arabe syrienne souligne que la communauté internationale doit avoir la volonté politique sincère de donner suite aux décisions et résultats de la première session extraordinaire en vue de l'élimination totale des armes nucléaires et de la réalisation d'un désarmement général et complet dans le cadre d'un dispositif de contrôle international efficace. Étant donné que les deuxième et troisième sessions extraordinaires n'ont pas débouché sur un consensus, la République arabe syrienne estime que le fait que l'Assemblée générale ait adopté par consensus une résolution sur cette question importante témoigne d'une volonté réelle de la part de la communauté internationale de tenir la quatrième session extraordinaire, d'où l'importance de convoquer cette session le plus rapidement possible.
3. Les résultats de la Conférence de 2000 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires montrent bien que la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement doit concentrer ses efforts sur les priorités de la communauté internationale, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires, et établir un calendrier pour atteindre cet objectif. [Source : A/56/166]